

MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

# Arrêté.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

*Le Sous-Secrétaire d'État*

*des Beaux-Arts*

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques; et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 8 février 1933;

Vu le consentement donné à la date du 4 novembre 1932 par Mlle Marie Bousquet et par M. et Mme Raoul Freumessol, propriétaires.

## Arrêté :

### Article premier.

La Grotte fermée située dans la section E, parcelles 502, 504 et 505 du plan cadastral de la commune de Lodève (Hérault)

est classée parmi les monuments historiques

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département de l'Hérault  
 et au Maire de la commune de Lodève ainsi qu'à Mlle Marie Bousquet, ferme de Trébiolle par Lodève, propriétaire des parcelles 502 et 505 et à M. et Mme Raoul Froumessol, propriétaires de la parcelle 504 qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 26 Juillet 1933

*Antoine*

Département :  
HERAULT

Commune :  
LODEVE

Section : E  
Feuille : 000 E 03

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 04/07/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Montpellier  
Centre administratif CHAPTAL BP 70001  
34953  
34953 MONTPELLIER CEDEX 02  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Crotte fermée E 877*

